



CRCCCN



L'ABC FISCAL DU TRAVAILLEUR AUTONOME CULTUREL

FORMATREUR : PHILIPPE BEAULIEU

Plusieurs artistes sont désintéressés par la gestion de leurs affaires parce qu'ils trouvent cela ennuyant ou trop compliqué. Pourtant le statut de travailleur autonome leur donne droit à plusieurs avantages.

Cette formation vise à outiller le travailleur autonome en démarrage ou déjà en affaires dans la gestion financière de ses opérations. Voici donc une formation des plus pratiques où seront abordées les notions essentielles découlant du fait d'être son propre employeur, telles que les critères pour être considéré comme travailleur autonome, l'enregistrement, la facturation et les taxes de vente. De plus, cette formation abordera les notions d'impôts particulières aux travailleurs autonomes culturels y compris les principales déductions offertes pour réduire ses impôts.

Cette formation donnera au participant les outils nécessaires pour démarrer correctement ses activités de travailleur autonome ou mieux structurer celles-ci, pour ceux déjà en affaires.

POUR QUI ?

Le contenu s'adresse aux artistes professionnels et en voie de professionnalisation de toutes les disciplines artistiques ainsi qu'aux travailleurs culturels.

CETTE FORMATION PROPOSE

Des outils pratiques et des références utiles pour vous outiller comme travailleur autonome. Elle présente des exemples concrets collés sur la réalité des artistes et issus de la pratique. Cette formation est également propice aux échanges entre les participants et le formateur.

OBJECTIFS

Au terme de l'atelier, le participant sera en mesure de :

- Identifier les critères pour être considéré travailleur autonome aux yeux de la loi
- Connaître la structure administrative et les obligations légales conférées au statut de travailleur autonome, tel que les taxes de vente, la Régie des rentes du Québec et le Régime québécois l'assurance parentale
- Structurer administrativement ses activités de travailleur autonome
- Facturer efficacement ses revenus
- Effectuer le suivi adéquat de ses dépenses
- Différencier un REER, un CELI et un compte d'épargne
- Savoir les particularités du statut des travailleurs autonomes culturels au niveau de l'impôt

- Connaître les principales dépenses déductibles
- Différencier une déduction d'un crédit d'impôt
- Connaître les dates limites de production de la déclaration fiscale

À PROPOS de Philippe Beaulieu, CPA auditeur, CA

Membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec depuis 2004, il a démarré son propre cabinet de gestion artistique offrant entre autres un encadrement et un soutien administratif ainsi que des conseils en matière de fiscalité aux artistes et aux travailleurs autonomes culturels.

Il a fondé Vitrynes sur la relève, un organisme sans but lucratif dédié à la promotion des artistes émergents. Il coordonne l'organisation d'une série de spectacles découvertes avec des auteurs-compositeurs-interprètes de la relève à la Salle d'Youville du Palais Montcalm.

Finalement, il est chargé d'enseignement à l'École de comptabilité de l'Université Laval et chargé de cours au Département des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Rimouski Campus de Lévis.

Dates	22 octobre et 23 octobre (en avant-midi) 2016
Durée	10 heures
Horaire	Samedi : 9 h - 17 h dimanche : 9 h à midi
Lieu	Pavillon Mance Baie-Comeau
Groupe	minimum 6, maximum 8 participants

Coûts d'inscription 170 \$

AVANT le 7 octobre 150 \$ (aubaine prolongée d'une semaine!)

Valeur réelle : 475 \$